



La Chapelle Saint Martin en Plaine



Bulletin municipal n°72 *2019*



City Park

La rédaction des articles municipaux est due aux membres de la commission de l'information (Madame Sandrine Brindeau, Monsieur Laurent Delorme) ainsi que Madame Emilie Froufe et Monsieur Jean-Louis Fesneau

Photos : Elus, membres des associations et diverses personnes au gré des événements.

Bulletin municipal imprimé en 350 exemplaires sur le photocopieur de la mairie.

Remerciement aux associations pour nous avoir transmis leurs contributions.



LE MOT DU PREMIER ADJOINT

Chapelloises, Chapellois,

L'année 2019 arrivant à sa fin et comme tous les ans, le bulletin municipal vient avec l'apparition de l'hiver.

Cette année fut différente des précédentes ; en effet l'absence sous silence depuis un temps certain, ne mérite nullement que je porte ici les excuses de celui qui est encore, par le fait légal, notre maire.

Mais ceci fait partie du passé et nous devons aller de l'avant.



Malgré la baisse depuis plusieurs années des aides financières des institutions, nous avons pu réaliser plusieurs projets, tels que l'éclairage de la Chapelle du Villiers et la restauration de son tableau dénommé « Notre Dame des Anges », la création d'un City-Park pour nos petites têtes blondes, l'agrandissement du parking de la salle des fêtes, la sécurisation du bourg et des hameaux qui reste en cours de finalisation et pour cette fin d'année, la mise en place d'illuminations pour les fêtes de Noël.

Pour que nos agents techniques puissent effectuer leurs tâches, l'investissement dans un véhicule benne de 3.5 tonnes avec une remorque a été réalisé en association avec la commune de Villexanton.

Le 24 janvier 2020, lors de la traditionnelle cérémonie des vœux où nous vous attendons nombreux, tous ces points vous seront exposés.

Le Conseil Municipal et moi-même, vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année.

Rémy POUH
1^{er} Adjoint



INFOS PRATIQUES

Mairie de La Chapelle Saint Martin en Plaine

Tel : 02.54.87.30.14 Fax: 02.54.87.34.98

Ouverture

mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h00 à 12h00

Lundi de 8h15 à 12h15

(fermé le mercredi)

Pour nous contacter par courriel :

mairiechapellestmartin@wanadoo.fr



Syndicat Intercommunal VAL D'EAU :

Les services d'adduction en eau potable sont dévolus au syndicat Val d'Eau à Mer.

Ce syndicat regroupe les communes de Mer, La Chapelle Saint Martin en Plaine, Maves, Mulsans, Villexanton, Roches, Talcy, Courbouzon, Avaray, Lestiou et Concriers.

Numéros à contacter en cas d'urgence :

Pendant les heures d'ouverture de la Mairie de Mer : 02.54.81.40.84

En dehors des heures d'ouverture de la Mairie : 06.88.84.05.30

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (S.I.V.O.S.) compétence C.C.B.V.L. :

Référente Linda Verschuere

Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de Mer (S.I.E.O.M.) :

Ramassages des ordures ménagères et du tri sélectif

Poubelles vertes (ordures ménagères) : tous les mercredis

Poubelles jaunes (tri sélectif) : les vendredis des semaines paires



Un doute pour le tri sélectif ?
Contactez le S.I.E.O.M. de Mer

02.54 81.41.38



Déchetterie de Mer :

**L'accès est payant
pour les
professionnels.**

**Une carte retirable
auprès du SIEOM
sera nécessaire pour
les professionnels**

À COMPTER DU 1^{ER} NOVEMBRE 2019

NOUVEAUX HORAIRES DÉCHETTERIES

ÉTÉ (01/04 AU 31/10)

| | LUNDI | | MARDI | | MERCREDI | | JEUDI | | VENDREDI | | SAMEDI | |
|---------------|----------|-------------|-------|-------------|-------------|------------|-------------|------------|-------------|------------|----------|------------|
| | Matin | Après-midi | Matin | Après-midi | Matin | Après-midi | Matin | Après-midi | Matin | Après-midi | Matin | Après-midi |
| Saint-Léonard | | 14h - 17h30 | | | 9h - 12h | | | | 9h - 12h | | | 14h - 18h |
| Josnes | | | | 14h - 17h30 | | | 9h - 12h | | | | 9h - 12h | |
| Suèvres | 9h - 12h | | | | | | | | | | 9h - 12h | |
| Mer | | 14h - 17h30 | | | 14h - 17h30 | | 14h - 17h30 | | 14h - 17h30 | | 9h - 12h | 14h - 18h |

HIVER (01/11 AU 31/03)

| | LUNDI | | MARDI | | MERCREDI | | JEUDI | | VENDREDI | | SAMEDI | |
|---------------|----------|------------|-------|------------|-----------|------------|----------|------------|-----------|------------|----------|------------|
| | Matin | Après-midi | Matin | Après-midi | Matin | Après-midi | Matin | Après-midi | Matin | Après-midi | Matin | Après-midi |
| Saint-Léonard | | 14h - 17h | | | 9h - 12h | | | | 9h - 12h | | | 14h - 17h |
| Josnes | | | | 14h - 17h | | | 9h - 12h | | | | 9h - 12h | |
| Suèvres | 9h - 12h | | | | | | | | | | 9h - 12h | |
| Mer | | 14h - 17h | | | 14h - 17h | | | | 14h - 17h | | 9h - 12h | 14h - 17h |



Vœux du Conseil Municipal :

La cérémonie des vœux aura lieu comme d'habitude au foyer rural mais se déroulera le **vendredi 24 janvier 2020 à 18h30**.

A l'issue de ces vœux, un apéritif offert par la municipalité sera servi.

Nouveaux habitants :

Nous vous souhaitons la bienvenue et vous invitons d'ores et déjà à nous rencontrer lors des vœux du Maire ou à la mairie selon vos disponibilités.

Inscriptions sur la liste électorale :

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a réformé les modalités de gestion des listes électorales et créé un répertoire électoral unique et permanent (REU), dont la tenue est confiée à l'INSEE. Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites de REU.

Pour l'électeur, le principal changement sera la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre. La loi introduit également quelques modifications sur les conditions d'inscription sur les listes électorales : elle permet notamment aux gérants et associés majoritaires d'une société inscrite au rôle des contributions communales d'être inscrits sur la liste électorale de la commune.



Pour s'inscrire sur les listes électorales :

<https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>

Recensement militaire :

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche **obligatoire** s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, une journée d'enseignement à la défense et à la citoyenneté JDC (ex JAPD)

Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée obligatoire d'enseignement à la défense et à la citoyenneté.

Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour se présenter aux concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour tout renseignement, veuillez contacter la secrétaire de mairie, le Centre du Service National de Tours (Tel : 02.47.77.21.71) ou consulter le site

<https://mdel.mon.service-public.fr/recensement-citoyen.html> (recensement en ligne)



Les déclarations de début de travaux ou d'aménagements immobiliers :

Ces déclarations peuvent être faites en ligne : <https://www.service-public.fr/>

Prochaines élections :

Municipales : 15 et 22 mars 2020



Nos joies - nos peines

Naissances



| | |
|-----------------------------|-------------------|
| LOPEZ DUCROT Victor | 26 Décembre 2018 |
| MARCADET Clara | 22 Avril 2019 |
| BREDON Manon | 15 Septembre 2019 |
| BREDON Léo | 15 Septembre 2019 |
| GUERLIN DOS SANTOS Victoire | 16 Octobre 2019 |

Mariages



| | |
|---|-------------------|
| RODRIGUES Ludovic et PELLARDY Christelle | 4 Mai 2019 |
| JALLON Arnaud et LEMAIRE Stéphanie | 24 Août 2019 |
| FAVEREAU Jérémy et DIOTTE Gwenaëlle | 7 Septembre 2019 |
| MANSUROGLU Christophe et HAURINE Meredith | 14 Septembre 2019 |

Décès



| | |
|------------------------------|---------------------------|
| LEROY épouse YVON Christiane | 1 ^{er} Août 2019 |
| RENIER Alain | 19 Août 2019 |
| CHAUVEAU Robert | 28 Octobre 2019 |
| LE MOIGNE Gilbert | 11 Novembre 2019 |

Actes enregistrés à la date du 17 Novembre 2019



Suite à une longue maladie et après s'être battu jusqu'à son dernier souffle, Gilbert LE MOIGNE est parti le 11 Novembre 2019.

Jusqu'au dernier moment de son existence, il s'informait de la vie de notre commune, en pensant toujours à son prochain. Homme de grandes convictions et ouvert, il aimait écouter les avis de chaque personne sans imposer le sien.

Lors des élections municipales en 2008, il entra en fonction au poste de 1^{er} Adjoint au Maire jusqu'à la fin de mandat en 2014. Au cours de cette mandature, il mit en marche des projets, tels que la construction du bâtiment périscolaire, la restauration de la Chapelle du Villiers ainsi que la rénovation du tableau dénommé « Notre Dame des anges », l'opération Cœur de Village.

Après de nombreuses démarches et ténacité, grâce à son investissement sans faille, la Chapelle du Villiers et le tableau furent reconnus et classés au titre des Monuments Historiques.

Il sut, pour la commune de la Chapelle Saint Martin en Plaine, obtenir nombre de subventions et aides financières. Ce qui lui valut le surnom affectueux d'Oncle Picsou de la part du Président du Conseil Départemental de l'époque, pour ne pas le nommer Monsieur Maurice Leroy.

En 2014, Gilbert fut réélu au sein d'une nouvelle équipe municipale, qu'il dut quitter pour des raisons de santé.

Le conseil municipal et moi-même, sommes de tout cœur afin d'accompagner Nicole, ses enfants grands et petits, pour cette triste disparition.

Gilbert, dit « Gigi de Villeroclin », repose en paix.

R.Pohu





Les commémorations patriotiques et officielles

8 mai : commune de Maves

La commémoration de la victoire alliée du 8 mai 1945 est un jour d'hommage et de recueillement à la mémoire des soldats morts pour la France pendant la seconde guerre mondiale.

Elle donne lieu chaque année à une commémoration devant nos monuments aux morts.

Après le dépôt de gerbes à la Chapelle St Martin, cette année, la cérémonie s'est déroulée à Maves,



14 juillet : commune de Mulsans

Sous un soleil généreux, la célébration commune entre Mulsans, Villexanton et notre commune s'est déroulée cette année à Mulsans.

Comme de coutume, l'après-midi était réservé pour nos enfants avec différentes animations proposées allant des jeux de sociétés, pêche à la ligne, chamboule-tout. Pour les plus gourmands, les barbes à papa eurent un franc succès.

Suivit le traditionnel défilé avec nos élus et mettant à l'honneur nos pompiers et l'harmonie.





SOUVENIRS



Le temps d'une pause, et l'Harmonie s'installa pour un concert, apprécié par le public présent.

Il était alors temps de partager l'apéritif avant le traditionnel repas champêtre, feu d'artifice puis le bal



11 Novembre : commune de Mulsans

À l'occasion du 101^{ème} anniversaire de l'Armistice de la Grande Guerre, de la commémoration de la Victoire et de la Paix et de l'hommage à tous les Morts pour la France, les habitants des 4 communes ont été invités à assister à la cérémonie qui s'est déroulée à Mulsans.

Un moment marqué par le recueillement, en présence des élus, pompiers et musiciens de l'Harmonie.



5 Décembre : commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine

La commémoration de la journée nationale d'hommage aux «Morts pour la France» pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie se déroule le 5 décembre, devant le monument aux morts de La Chapelle Saint Martin en Plaine.

Le planning pour l'année 2020 est le suivant :

8 mai 2020 : commune de La Chapelle Saint Martin en plaine

14 juillet 2020(feux d'artifice) : commune de Villexanton

14 juillet 2020 (bal) : commune de La Chapelle Saint Martin en plaine

11 Novembre 2020 : commune de Villexanton



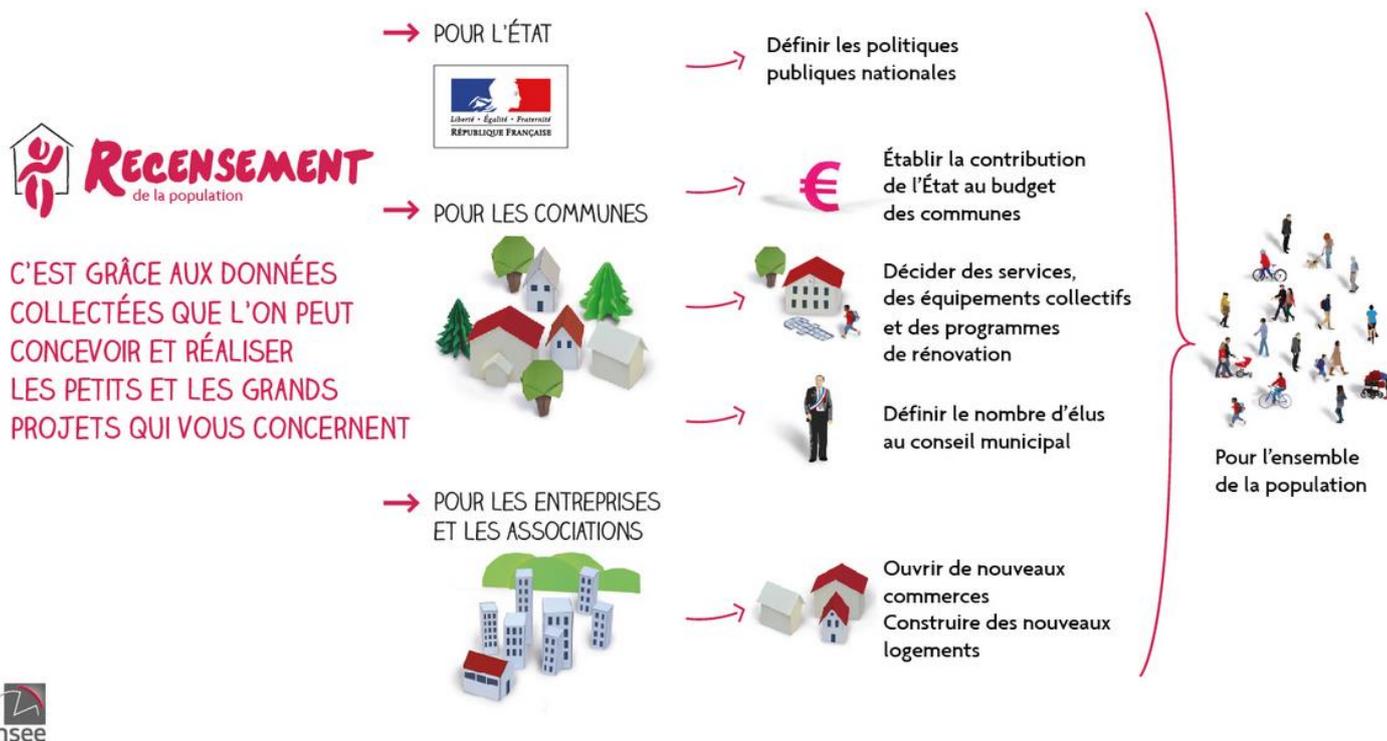
LA VIE DE NOTRE COMMUNE

En ce début d'année 2020, le recensement est de retour pour notre commune.

Nos agents recenseurs sont :

- Josselyne Courcimault
- Rémy Focard

A qui sert le recensement ?



Comment sont protégées mes données ?

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Comment consulter les résultats du dernier recensement ?

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de Insee <https://www.insee.fr/fr/accueil>



Comment ça marche ?

- Un agent recenseur (muni d'une carte tricolore avec sa photo d'identité, signée par le maire) se déplace à votre domicile.
- Il vous remet une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre foyer, quel que soit son âge, sa nationalité et votre lien de parenté.
- Lisez et remplissez lisiblement les questionnaires seul ou avec l'aide de l'agent recenseur.
- Vous convenez d'un rendez-vous avec l'agent recenseur, qui viendra récupérer les questionnaires
- Ou remplissez vos questionnaires en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr

Vous souhaitez répondre en Ligne ?

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser, votre agent recenseur vous expliquera la marche à suivre. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez utiliser des documents papiers.

Cliquez sur « accéder au questionnaire en ligne » sur la page d'accueil du site [le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr). Connectez-vous à l'aide des identifiants figurant sur la notice remise par l'agent recenseur. Ensuite, remplissez le questionnaire en vous laissant guider. N'oubliez pas de valider votre questionnaire ; si vous avez indiqué votre adresse mail, vous recevrez un accusé de réception par messagerie vous confirmant la bonne prise en compte de vos réponses.

LE RECENSEMENT EN LIGNE, ON A TOUS À Y GAGNER !

COMMENT ÇA MARCHE ?

- ① **Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr** et cliquez sur

ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EST GRATUIT. NE RÉPONDEZ PAS AUX SITES QUI VOUS RÉCLAMERAIENT DE L'ARGENT

- ② **Saisissez vos codes d'accès personnels** qui se trouvent sur la notice qui vous a été remise

Pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr
Code d'accès : V Q F T N A 3 3
Mot de passe : M J b q a t 7 7

- ③ **Entrez ensuite les informations** de votre logement qui se trouvent sur la notice

Identifiants de votre logement à recopier sur le questionnaire en ligne
0 1 0 3
M. J. b. q. a. t. 7. 7
0 1 4 0 0 5
M. J. b. q. a. t. 7. 7

- ④ **Répondez au questionnaire** Vous serez guidé à chaque étape.

- ⑤ **Validez** et c'est terminé ! Envoyer les questionnaires

DES AVANTAGES POUR TOUS

Pour vous



- Pas de rendez-vous avec l'agent recenseur
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie

TOP SECRET

Pour votre mairie et l'Insee



- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante

Pour tous



- Plus écologique car moins de papier
- 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019
- Un recensement moins coûteux



LA VIE DE NOTRE COMMUNE

Notre commune est désormais incluse dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux dont le rayon a été étendu de 10 à 20km.

Ce PPI se traduit, entre autre, par des campagnes régulières d'information et la distribution préventive d'iode

Vous avez reçu par courrier une invitation à retirer les comprimés d'iode nécessaire à votre foyer dans une pharmacie certifiée.



Plusieurs foyers n'ont pas reçu ce courrier, si c'est également votre cas, vous pouvez vous présenter directement dans l'une des pharmacies suivantes avec une attestation de domicile.

**alerte nucléaire
je sais quoi faire !**

LISTE DES PHARMACIES DISTRIBUTRICES DE VOTRE SECTEUR

Béauce-la-Romaine - 41240

- Pharmacie Perdereau-Queinnec
11 place du 8 Mai 1945

Bracieux - 41250

- Pharmacie Ponchon-Bonnion
23 rue René Masson

Cléry-Saint-André - 45370

- Pharmacie Belouet
132 rue du Maréchal Foch

Dhuizon - 41220

- Pharmacie Rimbart-Gauthier
1 rue de Romorantin

Huisseau-sur-Cosson - 41350

- Pharmacie Guegan-Bahier
249 route de Chambord

Huisseau-sur-Mauves - 45130

- Pharmacie Da Silva-Yong
65 rue du Bois de Deurre

Jouy-le-Potier - 45370

- Pharmacie Cambier-Blanc
ZAC de La Poterie

La Chaussée-Saint-Victor - 41260

- Pharmacie Bauchet
Centre commercial
de l'Hermitage,
Place de l'Hermitage

- Pharmacie Raymond
108 route Nationale

La Ferté-Saint-Aubin - 45240

- Pharmacie Boissay
46 rue du Général Leclerc
- Pharmacie Meunier
158 rue du Général Leclerc
- Pharmacie Vasseur
85 rue du Général Leclerc

Ligny-le-Ribault - 45240

- Pharmacie Dudal-Oudin
400 rue du Général Leclerc

Meung-sur-Loire - 45130

- Pharmacie Beauge
37 bis rue Jehan de Meung
- Pharmacie Lloveras-Rouah
47 bis rue du Général de Gaulle

Mont-près-Chambord - 41250

- Pharmacie Marchal-Normand
220 rue Nationale

Montlivault - 41350

- Pharmacie Richard-Ene
47 route de Chambord

Saint-Ay - 45130

- Pharmacie Lenglet-Langlasse
9 rue Cyrille Fauchoux

Vineuil - 41350

- Pharmacie Gallard
9 promenade de l'Hôtel de Ville
- Pharmacie Rousselet
Centre commercial Auchan,
103 rue Pierre-Gilles de Gennes

Ces comprimés doivent être conservés de façon préventive. En cas d'alerte nucléaire, l'iode stable doit être pris uniquement si le préfet en donne la consigne.

Les modalités de prise des comprimés et les 6 réflexes à adopter en cas d'alerte nucléaire sont disponibles sur le site <http://www.distribution-iode.com/>. Des conseillers sont à votre écoute au 0 800 96 00 20 (appel gratuit)



Repas des aînés

Comme chaque année, le repas des anciens constitue un temps fort pour notre commune. C'est donc dans la salle du foyer rural que plusieurs élus accueillaient avec un plaisir non dissimulé la cinquantaine de participants. Et en cette période où l'on parle beaucoup de retraite, les actifs d'aujourd'hui devenant les anciens de demain, il est bon de souligner la relation importante qui doit exister entre les générations avec le respect de chacun envers les autres.

Après un discours de bienvenue et une pensée émue pour les absents, Messieurs Lemaire et Fesneau ont remis à deux habitantes méritantes de notre commune une composition florale : Madame Bernadette Laurillot et Madame Annick Boissonnet. Elles sont toutes les deux bénévoles à l'accueil périscolaire. Bernadette est bénévole depuis 10 ans et Annick depuis 5 ans. Elles aident des enfants de 6 à 11 ans pour le soutien scolaire ou encadrent les plus jeunes pour des activités. Le temps passé avec ces enfants leur apporte un épanouissement personnel. Elles apprécient de pouvoir suivre la progression des enfants tout au long de l'année, voir même sur plusieurs années.



Le traiteur Guillon de Blois et son équipe régaleront les convives. Mise en bouche apéritive, salade périgourdine, fondant de pintadeau forestier, fromage et bavaoïs aux fruits du Fournil Saint Martin.

Rien ne manquait pour que cette journée du 28 avril 2019 soit belle et pour que ce moment de convivialité soit savouré pleinement.

Que souhaiter de mieux que se retrouver l'an prochain !



TOTAL DU PROJET : 12 442.20 € TTC
SUBVENTION : 3 330.90 €

Réfection de la mairie

Non rafraîchie depuis 1967, la mairie (salle de conseil, accueil et bureau de maire) a été rénovée. Profitant de ces travaux, l'électricité a également refaite.

En 2018 avec la disparition des aides financières au titre des « enveloppes parlementaires », l'état a institué une dotation supplémentaire pour les projets de faible montant, ce qui nous a permis d'obtenir 3330.90 € pour la réalisation de ces travaux,

TOTAL DU PROJET : 12 894.31 € TTC

Travaux de l'église

Plusieurs travaux urgents ont été réalisés pour maintenir la toiture de l'église :

- Rénovation de certaines gouttières
- Remplacement d'une corniche
- Divers travaux de charpentes et toitures.

TOTAL DU PROJET : 2998.67€ TTC

Décoration de Noël

Le conseil municipal a décidé d'initier un renouvellement des décorations de Noël.

Ce plan se déroulera sur plusieurs années, en commençant par le Bourg qui nécessitait un investissement moindre, puisque les circuits électriques sont déjà présents

TOTAL DU PROJET : 1397.83€ TTC

Table de Ping Pong

En complément du City Stade et de l'aire de jeux, une table de Ping Pong sera également installée après l'hiver.



TOTAL DU PROJET : 1727.28€ TTC

Ordinateur

La majorité des transmissions avec la préfecture se fait maintenant par les outils informatiques. Cette dématérialisation nécessitant un ordinateur performant, le conseil a décidé de remplacer l'ordinateur actuel par un modèle plus puissant.

Nous avons actuellement un seul ordinateur à la mairie, donc l'ordinateur actuel sera conservé et mis à disposition des adjoints ou stagiaires.

TOTAL DU PROJET : 10 605 € TTC

Le relèvement des concessions du
cimetière

Le relèvement des concessions en état d'abandons, constatée officiellement suivant la réglementation se poursuit et sera finalisée pendant l'hiver.

TOTAL DU PROJET : 29089.76 € TTC

Nouveau Véhicule

Depuis janvier 2019, un de nos employés communaux ne souhaitant plus utiliser son véhicule personnel pour travailler, nous avons donc réfléchi à l'acquisition d'un véhicule que nous pourrions mutualiser avec une commune voisine.

Après consultation avec la mairie de Villexanton et les agents communaux, il a été décidé d'acheter un petit camion-benne de 3T5.

Une répartition des dépenses sera faite avec Villexanton.

Le camion-benne a été livré le 28 novembre 2019.





TOTAL DU PROJET : 68000 € TTC
SUBVENTION : 49992 €



Tout d'abord, il y a eu le projet de l'accueil périscolaire en 2015 ce qui a permis à l'association Familles Rurales de s'y installer, pour assurer les temps périscolaires pour les enfants des quatre communes. En 2016, le conseil municipal a réalisé l'aire de jeux pour les enfants de 1 à 12 ans.

Durant l'année 2018, suite à plusieurs demandes, nous devons trouver un aménagement pour les plus grands. C'est pour cela que nous avons eu l'idée de faire appel à des sociétés installant des équipements sportifs d'où l'idée d'un city parc. Après avoir consulté plusieurs entreprises spécialisées dans les aires multisports, le conseil municipal a décidé de confier la réalisation du city parc à la société Agospace. Les travaux ont été réalisés courant juillet.





Nous avons profité de ces travaux pour agrandir le parking et refaire le goudron de la route menant au foyer rural.
Ces travaux ont été réalisés par la société Raddle TP.



Voici quelques chiffres, le projet a coûté dans sa globalité 68000€ TTC donc 35000€ pour le city et 33000€ pour l'aire de stationnement. Nous avons pu prétendre à plusieurs subventions.

- La DSR à hauteur de 17000€
- La DETR à hauteur de 20168€
- Le fond de concours par CCBVL de 12824€

Avec un reste à charge de la commune de 18008€ soit à peine 27%.

Celui-ci a été inauguré le samedi 5 octobre c'était un vrai plaisir de voir que les enfants se sont bien appropriés le city parc





Restauration du tableau de la Chapelle du Villiers

Découvert par hasard pendant les travaux de rénovation de la Chapelle du Villiers, le tableau baptisé « Notre Dame des Anges » était dans un piteux état.

Ce tableau étant un véritable trésor caché de la Chapelle, la restauration était une évidence.

Cogéré avec l'ASACV, le projet de restauration démarrait par une souscription publique puis la recherche de subventions.

La restauration fut ensuite confiée à Mme Karine Hautefort, restauratrice d'œuvres peintes.

Cette restauration complexe avec différentes étapes : reconstitution de la toile délabrée, assemblages des morceaux en lambeaux, nettoyage du vernis et masticage dura une année.

Inauguré le samedi 21 septembre, le tableau est maintenant visible à chaque animation de l'ASACV.

Merci à tous les donateurs ayant supporté ce projet.

Ont participé à cette restauration :

La C.C.B.V.L. : 1222 €

L'A.S.A.C.V. : 1422 €

Fondation du Patrimoine : 573 €

La Souscription publique : 1593 €

La DRAC : 2290 €

Le Conseil Départemental : 2015 €

TOTAL DU PROJET : 13 740 € TTC

SUBVENTIONS : 9 115 €





TOTAL DU PROJET SECURISATION :
12419 € TTC
SUBVENTION DETR : 3734.70 €
AMENDES DE POLICE : 1244.90 €

Les aménagements de sécurité

Après avoir réalisé des aménagements de sécurité dans le bourg (ralentisseurs), nous avons déposé un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police pour réaliser d'autres améliorations sur le territoire de la commune.

Plusieurs radars pédagogiques seront installés prochainement au Villiers, Villeroclin et le Bourg.

Pour réduire la vitesse des véhicules pouvant être excessive, une zone 30 sera créée dans le lotissement du Clos. Le stationnement étant interdit devant l'accueil périscolaire, un balisage sera ajouté.

Une zone 30 sera également créée à Villefriou et Morvilliers, ou un stop sera également ajouté rue Jean de Morvilliers.



Local Pompiers

L'agrandissement du centre d'intervention est actuellement à l'étude en partenariat avec le SDIS. Les deux raisons sont l'insuffisance de place pour les vestiaires et l'attribution de matériel d'intervention plus volumineux.

En partenariat avec Maves, Mulsans, Villexanton et le SDIS, ce projet pourrait se concrétiser pendant l'année 2020.



Félicitation à Gaël YVON, chef du centre d'intervention, promu au grade de Lieutenant.



FRELONS ASIATIQUE

Le Frelon asiatique, présent en France depuis 2004, n'a actuellement pas de prédateurs et étend son territoire chaque année. Il est aujourd'hui très présent en Loir-et-Cher et menace les populations d'abeilles mais également d'autres insectes pollinisateurs, comme le bourdon.



Cette espèce invasive met en péril notre écosystème et est aujourd'hui classée nuisible par le ministère de l'Agriculture.

Plusieurs collectivités du Loir-et-Cher ont mis en place un dispositif d'aide à la destruction des nids de Frelons Asiatique.

La communauté de Communes s'engage dans la lutte contre le frelon asiatique et s'associe à cette démarche de dispositif d'aide en remboursant 75% de la facture de la destruction

Quelle est la démarche à suivre ?

Monsieur X repère un nid dans son jardin



1

Il contacte sa commune



2

Validation par le référent qu'il s'agit bien d'un nid de Frelons asiatiques soit grâce à une photo soit par une visite sur place



Procédure à suivre pour le remboursement partiel des frais de destruction des nids de frelons asiatiques

3

bon d'expertise + coordonnées des entreprises remis à Monsieur X



4

Monsieur X prend RDV avec l'entreprise pour la destruction du nid et règle la facture



Monsieur X transmet au service finance de la CCBVL les justificatifs :
- le bon d'expertise
- la facture
- son RIB



5

La CCBVL rembourse 75% de la facture à Monsieur X



6

Comment reconnaître le Frelon asiatique ?

Le frelon asiatique

Abdomen noir, cerné de deux liserés fins jaune-orange et d'un segment orange

Chaussettes jaunes

Reconnaitre leur nid
Petite entrée (moins de 4 cm) latérale.
Caractérisé par des écailles concentriques.
Forme en goutte d'eau.
Situé souvent en pleine lumière.
Actif uniquement le jour.

Le frelon européen

Abdomen noir avec rayures jaunes

Pattes brun-rouges

Reconnaitre leur nid
Grande entrée (10 cm) vers le bas.
Apparence de papier mâché gris
Forme de cloche.
Actif jour et nuit.

La guêpe

Abdomen noir et jaune vif

Pattes jaunes

Reconnaitre leur nid
Apparence de papier mâché gris. Lieu, taille et forme variables selon l'espèce.
Parfois dans le sol.

A partir de février/mars, la reine fondatrice qui survit à l'hiver, constitue le nid primaire de la taille d'un pamplemousse, pond quelques œufs puis fait grandir ses premières larves afin d'avoir des ouvrières capables de l'aider à constituer leur nid secondaire qui atteindra la taille d'un ballon de football.





Les membres du comité des fêtes ont été heureux de vous accueillir dans le cadre des manifestations qu'il vous a proposées tout au long de l'année.

En retour, nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui sont venues nous retrouver car, au-delà de passer ensemble quelques soirées agréables et conviviales, elles nous permettent d'atteindre notre objectif principal, à savoir l'organisation de l'arbre de Noël pour les enfants de la commune.

Nos bénéfices nous permettent en effet d'offrir un cadeau à tous les enfants de 0 à 10 ans à l'issue du spectacle de Noël que nous essayons de renouveler chaque année.

Nous avons essayé cette année de modifier notre programmation pour proposer un éventail de manifestations qui puisse convenir à différents publics. Certaines ont rencontré un franc succès. Nous ne renouvellerons pas l'après-midi théâtre qui n'a pas attiré le public escompté. Celui-ci est remplacé par un concours de belote qui, nous l'espérons, conviendra au plus grand nombre.

Chaque année, notre concours de pétanque attire toujours plus de monde. Pour 2020, nous cherchons à améliorer la formule actuelle afin de le rendre encore plus conviviale. Réflexion en cours...n'hésitez pas à nous communiquer vos suggestions.

Pour 2020, nous vous proposons le calendrier suivant :

- Assemblée Générale : 31 janvier (le moment idéal pour nous communiquer vos suggestions)
- Soirée BBQ : 6 juin
- Concours de pétanque : 6 septembre
- Concours de belote : 21 novembre (selon la fréquentation obtenue en 2019)
- Arbre de Noël pour les enfants de la commune : 20 décembre

N'oubliez pas de noter dès aujourd'hui tous ces rendez-vous sur vos agendas.

Nous rappelons aux bonnes volontés que le comité est ouvert à tous, jeunes et moins jeunes, alors si vous êtes motivés ou plein de bonnes idées, n'hésitez pas à nous rejoindre et n'hésitez pas à nous suggérer vos propositions, nous les accueillerons avec plaisir.

Pour nous adresser vos idées ou venir agrandir notre petite équipe, vous pouvez nous contacter sur notre adresse mail : comitedesfetesdelachapellestmartinenplaine@hotmail.fr

Par ailleurs, en marge des manifestations récréatives, nous vous rappelons que le comité des fêtes loue des tables et des bancs aux particuliers et aux associations. Afin de les réserver, merci de contacter un de nos membres qui pourra vous communiquer leur disponibilité.

Dans l'attente de nos prochains rendez-vous, le comité des fêtes adresse à chacun d'entre vous ses meilleurs vœux pour 2020.





VIE ASSOCIATIVE

Président : Martin CHAUVEAU

Section intercommunale U.N.C - U.N.C.A.F.N de
La Chapelle Saint Martin en Plaine - Maves - Mulsans
- Villexanton (Union Nationale des Combattants)

Section Intercommunale
U.N.C.-U.N.C.A.F.N.

La section est une nouvelle fois en deuil. Notre ami Roger Cornet nous a quitté subitement en avril dernier. Il était notre porte- drapeau. Très dévoué, toujours présent, se rendant toujours disponible pour représenter la section aux manifestations patriotiques et pour assister nos amis lors des obsèques.

Nous lui rendons hommage pour tout ce qu'il a fait.

La section est toujours à la recherche de porte-drapeau.

Notre mission est de maintenir la mémoire et aussi venir en aide aux personnes dans le besoin. C'est ce que nous faisons par l'intermédiaire de l'O.N.A.C



Notre section compte 38 adhérents et 8 veuves. Comme chaque année, notre assemblée générale a eu lieu le 29 janvier à la Chapelle Saint Martin 52 personnes y assistaient. En fin de séance, le Président départemental a remis la médaille d'argent de L'U.N.C à Yves Yvon pour les services rendus : porte-drapeau de plus de 20 ans.



Le 3 février une délégation a participé à la cérémonie aux invalides et à l'arc de Triomphe.





Le 8 mai à Maves, 5 drapeaux de notre section y participaient.



Fin mai, c'est le congrès national qui s'est déroulé à Saint Malo. La section y était représentée par plusieurs de nos adhérents.

Le congrès départemental du 2 juin fut une réussite, 135 drapeaux ont défilé dans les rues de Mer derrière l'Harmonie de la Chapelle Saint Martin, à laquelle nous rendons hommage et à ses musiciens qui ont défilé par une température excessive. Plus de mille personnes étaient présentes et dont 650 sont restées au repas de clôture.



Le 12 septembre notre journée conviviale a eu lieu à la Chapelle Saint Martin. Une quarantaine de personnes y participait dans l'amitié et la bonne entente.

2020 sera le 150^{ème} anniversaire de la guerre de 1870. Les manifestations auront lieu pour honorer ses morts.



Président : Gilles COURCIMAULT

Association de Sauvegarde et d'Animation
de la Chapelle du Villiers A.S.A.C.V

L'année 2019 a été particulièrement riche en activités pour notre association. En voici un résumé.

Dimanche 20 janvier,

Repas traditionnel de la **Saint Vincent** au Foyer rural. Les 58 convives ont apprécié cette journée de gastronomie et de détente avec les jeux de société qui ont occupé l'après-midi, avant de se régaler d'une bonne soupe à l'oignon.



Mercredi 13 février,

voyage à la **Philharmonie de Paris**. 47 personnes avaient fait le déplacement pour écouter l'Orchestre de Paris interpréter les œuvres de Britten, Barber, Schubert et pour finir, la 5^{ème} symphonie de Beethoven. Quel régal !



Vendredi 22 février à 18h00, Assemblée Générale de l'Association, salle de la mairie. Une vingtaine de personnes étaient présentes.



Samedi 27 avril à 20h30 :
concert « Rose et Lys » par Eleanor Lewis-Cloué et Olivier Gladhofer, duo de violes de gambe. Concert donné dans le cadre de Festillésime 41, dans la chapelle du Villiers.
44 spectateurs.

Dimanche 5 mai à 15h00, chapelle du Villiers, **causerie théâtralisée de Gérard Boutet** : « Les 5 vies du curé de Nids » ou les pérégrinations d'un curé de passage en notre Beauce sous le règne de Louis XIV. Les 41 auditeurs ont été ravis de cette prestation.



Dimanche 23 juin à 16h00, conférence de **Benoît Bouvet** dans la chapelle du Villiers "Les impôts en Petite Beauce sous Louis XIV". 39 personnes : toujours aussi captivant le Benoît !

Jeudi 8 août à 15h00, visite de La Chapelle-Saint-Martin organisée par la Maison de la Beauce, 85 personnes ont répondu présent à cette balade. Accueil à la mairie par Rémi

Pohu et Bruno Lemaire, Gilles a parlé de l'association et du déroulement de la visite. Ensuite direction l'église où Marie-Ange nous a présenté quelques habits sacerdotaux. Puis rendez-vous à la chapelle du Villiers pour les explications de Jean-Philippe, avec Monsieur Magne qui nous a présenté son travail de vitrailliste. Et pour terminer de la balade : Roquezon avec son conservateur, Philippe.

Enregistrement d'un CD, les 20, 21 et 22 août dans la chapelle, par Eleanor Lewis -Cloué et Olivier Gladhofer, il s'agissait d'enregistrer le concert donné le 27 avril dernier. Les musiciens sont très satisfaits de l'acoustique du lieu, si ce n'est quelques bruits parasites extérieurs. Le disque devrait sortir à la fin de l'année.

Samedi 31 août à 20h30, dans la chapelle du Villiers, concert par un duo de violoncelles, Marie et Clara, dans un répertoire de sonates (de Boismortier, Mozart, Barrière, etc...). Concert donné dans le cadre de Festillésime 41. 70 auditeurs.





Samedi 31 août : participation à la journée des associations à Maves, organisée par la Famille rurale de Villexanton.



Expositions du 14 au 22 septembre, incluant *les Journées du Patrimoine* (21 et 22), de photos de coqs de clochers au clair de lune et dessins de Jean-Pierre Riby. Exposition couplée avec celle du Conseil départemental 41, conçue par la Maison de la Beauce : « **la Beauce à travers les âges** ». Le contenu de la vitrine (maquette et outils) a été prêté par Mr Jackie Desprieé. 146 visiteurs ont pu profiter de ces expositions.



Inauguration du tableau « Notre Dame des Anges » le samedi 21 septembre à 18h, en présence de Mr Brindeau, député, de Mr Denis, vice président du Conseil départemental et président de la communauté de communes, ainsi que de la restauratrice du tableau, Madame Karine Hautefort, et de Monsieur le Conservateur des œuvres d'art du Loir-et-Cher, Dominique Menenteau.

Cette année 2019 étant close, nous pensons déjà à 2020... et nous vous proposerons, concerts, expositions, conférences, etc...Il y en aura pour tous les goûts !

Recevez d'ores et déjà, nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.





VIE ASSOCIATIVE

Président : Jean-Claude DODIN

Société des chasseurs

Pour la saison 2019/2020, la société compte 46 adhérents .

Lors du comptage Petit gibier du 02 Mars 2019, 34 sociétaires et 10 personnes extérieures ont participé à cette opération.

Résultat de ce comptage :

- Perdrix grise : 6 couples/100Ha ; idem 2018 .
- Lièvres : 49 lièvres/100Ha ; +30% .

Début Avril La Fédération de chasse et le GIC organisaient le comptage Faisans (coqs chanteurs) sur l'ensemble du territoire Beauce 4 20 000HA) :

- 12 coqs chanteurs/100Ha : +20% .

La saison dernière 19 Chevreuils ont été prélevés sur le territoire de la société.

Pour 2019/2020 , le GIC nous a attribué 28 Bracelets contre 20 la saison précédente .

Prochaines manifestations :

- 07 Mars 2020 : comptage Petit Gibier RDV 13H30 Place de l'église .
- 13 Mars 2020 : Soirée dansante avec l'orchestre Dominique Philippeau





Président : Gilles COLIN

Directeur musical : Etienne POULIN

Site : <http://infos41.pagesperso-orange.fr/HCSM/>



L'année musicale qui vient de s'écouler a été riche en événement pour l'Harmonie : En effet, cette année, l'Harmonie a pris un virage dans son organisation. Depuis Septembre 2019, l'Ecole de musique de Mer-Beauce Val de Loire a pris en charge la formation musicale que l'harmonie assurait depuis des décennies au niveau local. L'enseignement musical est en effet devenu une compétence de la Communauté de Commune Beauce Val de Loire et regroupe ainsi l'école de musique de Mer, la Chapelle St Martin et Marchenoir. Cette nouvelle

organisation permettra de mutualiser les moyens pour assurer une formation de qualité, promouvoir la pratique musicale en orchestre et de continuer de travailler en partenariat au sein de notre territoire.

Mais revenons à quelques moments historiques depuis la création de notre école de musique. Tout d'abord une petite devinette ? Savez-vous depuis combien de temps l'école de musique existe ? Seuls nos anciens musiciens peuvent s'en rappeler... :

C'est en 1966 que Roger Pouteau, directeur musical à l'époque de la fanfare, décide de former des élèves musiciens avec l'aide de l'instituteur Mr Yves Lebert, accompagnés de quelques musiciens volontaires et le soutien de Pierre Lemaire (maire de la commune). Chaque semaine des cours sont dispensés par le chef de musique, puis par Yves Lebert, au sein de l'école communale à partir de 1969. C'est ainsi que 6 jeunes rentreront dans les rangs et permettront à notre société de se faire remarquer lors de festivals. En effet, à l'époque, peu d'école de musique existe dans les sociétés.

Puis progressivement dans les décennies suivantes, c'est hebdomadairement que plusieurs musiciens de la fanfare dispensent l'enseignement de la musique bénévolement dans les locaux de la mairie. L'enseignement musical sera dispensé pour une initiation auprès d'une vingtaine d'enfants dès le CE2.

Dans les années 1990, une restructuration de l'école de musique s'impose et c'est ainsi que des professeurs extérieurs viendront renforcer la formation musicale sous la direction de Marie-Carole Chauveau (Baude).

En 1992, la fanfare devient officiellement Harmonie de La Chapelle St Martin avec le but de promouvoir la formation et le développement de la pratique musicale.

Afin de financer le salaire des professeurs, plusieurs activités sont ainsi proposées : 1^{er} loto en 1991 (toujours

d'actualité), thé dansant en 1992 (durant 10 ans), vente de calendriers (encore réalisée de nos jours) ...





Le pic d'élèves sera atteint en 1997 avec 44 élèves et permettra la création d'un orchestre cadet. Les aides financières sont toujours recherchées pour financer l'école : participation concours, agrément avec reconnaissance au niveau Ministère de la Jeunesse et des sports (Association jeunesse et d'éducation populaire) sorties...

En 2002, l'aide de la commune se poursuit avec la mise à disposition d'un local pour les répétitions et les cours de formation musicale, dans l'ancien presbytère rénové devenu maison des associations, dont nous bénéficions toujours.

L'école de musique a ainsi connu des hauts des bas avec des effectifs variables, des contraintes administratives et budgétaires de plus en plus importantes nous obligeant, cette année, à prendre cette nouvelle orientation pour que la musique soit toujours développée au sein de notre territoire.

Ainsi, c'est une page qui se tourne au niveau de l'école de musique pour l'Harmonie de la Chapelle St Martin. Mais cette décision ne nous empêche pas de poursuivre nos activités musicales :

Répétitions hebdomadaires dans la convivialité, participation aux animations du territoire, aux cérémonies officielles, concerts, fête de la musique...



Réservez dès maintenant les dates du :

- **5 janvier 2020** pour notre **loto** au foyer rural,
- **22 mars 2020**, pour découvrir notre nouveau programme lors de **notre concert de printemps**,
- **20 juin 2020** pour le **tour des villages lors de la fête de la musique**, où nous vous attendons nombreux pour nous encourager lors de notre aubade.
- **15 novembre 2020** : concert Ste Cécile





Présidente : Yvette BOURGOVIN

Trésorier : Gilles Courcimault

Secrétaire : Annick Boissonnet

Association «Ensemble et Solidaires»

L'association **Ensemble et Solidaires** est ouverte à tous, retraités ou non, moyennant une cotisation annuelle de 17 € pour cette année.

C'est une association à couverture nationale, avec des structures départementales et locales.

Nous nous efforçons de concilier solidarité et plaisir et mettons nos compétences et notre temps libre au service de nos adhérents.

Ainsi, tout au long de l'année, nous nous retrouvons deux fois par mois, le mardi, dans la Salle des Associations pour des après-midis « Rencontres et Jeux de société », avec des jeux de belote, de scrabble, etc... et le plaisir d'un goûter partagé !



D'ailleurs, pour l'année 2020, nous prévoyons de mutualiser quelques réunions avec nos voisins de Villexanton. La première «Rencontre Jeux » sera sur ce dernier trimestre 2019 :

- le mardi 12 novembre où La Chapelle recevra les joueurs de Villexanton,
- le retour se fera à Villexanton le 6 février 2020.

Ajoutons à cela quelques pique-niques en Juin et Juillet organisés en fonction de la météo. Tous ces rendez-vous sont d'excellents moments de détente et de convivialité !

Petit résumé de notre activité durant cette année 2019 :

- ✓ **Le 13 décembre 2018 :**
 - partage du repas de Noël offert aux membres de l'association
- ✓ **Le 17 janvier 2019 :**
 - Assemblée Générale et partage de la Galette des Rois
- ✓ **Le 14 mars 2019 :**
 - Repas dansant organisé avec la section de Maves, nous avons eu le plaisir d'accueillir 93 personnes au Foyer Rural
- ✓ **Le 28 avril 2019 :**
 - Repas des aînés offert par la municipalité
- ✓ **Le 21 septembre 2019**
 - Concours de belote individuel et sans annonce

Nous sommes actuellement 57 adhérents mais avons toujours plaisir à accueillir de nouveaux membres pour agrandir notre cercle, n'hésitez pas à nous rejoindre !



La présidente et les membres du bureau vous souhaitent une excellente
fin d'année 2019



Pour l'année 2020



Réservez d'ores et déjà les dates des :

- ✓ **jeudi 12 mars à 12 h pour un repas avec orchestre**
- ✓ **samedi 16 mai à 20 h 30 pour une exceptionnelle Soirée Cabaret**



Président : Christian CUILLERDIER

Lors de l'assemblée générale du vendredi 15 Février 2019, un nouveau bureau a été constitué :

- | | | |
|-----------------------|-----------------------|------------------|
| - Président | Christian CUILLERDIER | ☎ 02 54 87 31 74 |
| - Vice-Présidente | Annie BRUNET-JOUANNET | ☎ 02 54 79 52 20 |
| - Trésorière | Claudine BOUTET | ☎ 02 54 81 23 50 |
| - Trésorière adjointe | Sandrine BRINDEAU | ☎ 02 54 44 07 67 |
| - Secrétaire | Maurice DYE | ☎ 02 54 79 04 19 |
| - Secrétaire adjoint | Yves BRUNET | ☎ 02 54 79 52 20 |

Il a aussi été créé une commission « activités » de 8 membres

Le but de notre association est de passer des moments agréables dans une ambiance conviviale.

Si vous voulez nous rejoindre, contacter le Président ou un membre du bureau, vous serez les bienvenus. Pour cette nouvelle saison 02-2019 à 02-2020 le Cyclo-Club Chapellois compte plus d'une quarantaine d'adhérents.

Bilan des activités 2019 :

- **Samedi 25 mars** : après-midi crêpes etc...
- **Dimanche 5 mai** : Saint Laurent des eaux, visite du Moulin, randonnée vélo et pédestre en bords de Loire, repas « au Coin Nature » - Promenade digestive - dîner autour de charcuterie et omelettes
- **Samedi 6 et dimanche 7 Juillet** : **Escapade à Bordeaux et Arcachon**
Samedi : Visite de Blaye - Dans un château : visite d'une cave , repas avec dégustation - Découverte de Bordeaux - Croisière commentée sur la Garonne
 le soir : Diner/spectacle music-hall à l'Ange Bleu
Dimanche : Villages ostréicoles, dégustation d'huitres - Promenade sur le bassin
- **Samedi 7 septembre** - Journée champêtre à Sérigny (près de Cour Cheverny), randonnée vélo et pédestre autour du site. Déjeuner - après-midi jeux - Diner
- **Dimanche 6 Octobre** - Loto « Spécial Bons d'achats » au foyer rural
- **Samedi 14 décembre** - Repas dansant avec sa traditionnelle choucroute



St Laurent



Repas au « Coin nature »



Cave à Bordeaux



Repas/dégustation



Diner-spectacle «Ange Bleu »



En visite à Arcachon & dégustation d'huitres

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2020

Nos prévisions pour 2020 :

- **Janvier** : Assemblée générale, bienvenue à tous.
- **Février** : Après-midi crêpes etc...et présentation des projets de l'association
- **11 Mars** : Spectacle « LES PETITES DE L'AMERIQUE DU SUD à Checy
- **D'avril à Septembre** : Des randonnées vélo et pédestre avec repas midi & soir, un voyage ou spectacle seront proposés en début de l'année 2020
- **12 Décembre** : notre traditionnel repas dansant avec choucroute.



Présidente : Marie-Thérèse LEROUX

Rétrospective 2019 des activités Familles Rurales en place sur votre commune

Familles Rurales, des activités et des services pour tous les âges de la vie, mise en place par un conseil d'administration de 9 personnes.



Vacances d'Automne, retour en train



Découverte du Hockey

Un accueil avant et après l'école avec un service d'accompagnement aux leçons dispensé par des bénévoles. (Merci à Mmes : A. Boissonnet, M. Chauveau, B. Laurillot, M. Barrault, N. Poussin) La fréquentation affiche une moyenne de 28 enfants.

- Un accueil de loisirs (3 ans - 11 ans) mis en place les mercredis (semaine scolaire) et les petites vacances
- L'été, l'accueil de loisirs se déplace à Villexanton pour plus d'espaces engazonnés et clos, 81 enfants ont été accueillis.
- Directeurs et animateurs diplômés ou en cours de formation ont en charge ces services.
- Gym Pilates pour adultes chaque jeudi selon le calendrier scolaire, à la salle des fêtes de 17h 45 à 18h 45. Cyril Huon, diplômé, anime les séances. On peut toujours s'inscrire (02.54.87.33.68)



- Une animation ponctuelle autour d'un projet de Développement Durable a eu lieu samedi 23 novembre 2019 à Villexanton.



Réutiliser des tissus pour fabriquer des lingettes
Démaquillantes, sac à pain, sac de courses



Atelier culinaire avec courges,
carottes multicolores,
poireaux partagés au cours du repas



Relooker des objets pour leur donner une
seconde vie



Il va se poursuivre par des collectes particulières qui ne sont pas mises en place à proximité : lunettes, radios diverses, médicaments, bouchons. Des démarches vont se concrétiser pour aller au-devant des personnes qui ont des difficultés à se rendre à la structure Familles Rurales située au 10 rue du clos (au fond du lotissement après le cimetière)

Nos remerciements :

- Aux élus de la Com'Com qui ont fait le choix du soutien financier important pour les familles ayant des enfants d'âge scolaire.
- Aux élus de La Chapelle St Martin qui accordent l'utilisation de locaux pour certaines activités ponctuelles ou régulières
- Aux bénévoles qui permettent la mise en place et l'encadrement sérieux de nos services
- Aux salariées qui ont eu un trimestre difficile à organiser en raison d'une arrivée importante d'enfants en bas âge. Les besoins et encadrement sont différents pour la mise en place des services. Ainsi du personnel nouveau a été recruté pour les mercredis.

Bonne année 2020 : ensemble restons attachés au VIVRE MIEUX en milieu rural



Les Sapeurs-Pompiers

2019 a été marqué cet été par une recrudescence des feux de végétation. Je remercie le temps passé pour nos sapeurs-pompiers pour limiter et éteindre ses incendies.

Le centre se compose à ce jour de 20 Sapeurs (ses)-Pompier (ère) qui ont réalisé depuis le 01 novembre 2018 143 interventions. Chaque année, ce nombre augmente.

Nous avons également une sollicitation particulière sur d'autres communes dues au manque de disponibilité des agents en journée.

Effectivement, les Sapeurs-Pompiers volontaires travaillent également pendant cette période, c'est pourquoi nous essayons toujours de recruter des femmes et des hommes chaque année. Pour devenir un acteur civique de la sécurité civile, il faut être âgé entre 16 et 55 ans. Après un test sportif, une journée de recrutement est nécessaire pour exprimer ses motivations. Ensuite, une formation sur 3 ans est à réaliser pour être titulaire. Il y a uniquement deux dates de recrutement, le 1er juillet et le 1^{er} Janvier (prévoir le dossier de candidature 4 mois avant)

Alors n'attendez pas !!! Venez vivre une véritable passion partagée au sein d'une superbe équipe.





Année scolaire CP/Ce1 école élémentaire de la Chapelle Saint Martin en Plaine

L'année scolaire des CP et des CE1 fut riche en découvertes et évènements.

Dès le mois de novembre, les deux classes ont participé aux Commémorations du Centenaire de l'Armistice, dans un premier temps en proposant des productions en art visuel symbolisant la paix, et dans un second temps, en participant aux commémorations à Villexanton.

La classe de CE1 a pu mettre en place une correspondance avec une classe de CE1 du Burkina-Faso. Tout au long de l'année, les échanges ont permis aux élèves de chaque pays de découvrir la culture et les traditions de chacun.



Au moins de juin, les deux classes ont été invitées par la mutuelle « la Mutuale » sur une journée pour participer à des ateliers de cuisine et recevoir des informations quant à l'hygiène bucco-dentaire et à l'équilibre alimentaire

Deux manifestations importantes ont ponctué l'année, le marché de Noël et la kermesse organisée par l'AFPE derrière le foyer rural à la Chapelle Saint Martin, moments festifs pendant lesquels les enfants du RPI ont pu présenter des chants appris durant l'année scolaire



Le grand projet de l'année fut la classe de mer qui s'est déroulée du 20 au 24 mai au centre des Fauvettes, à l'Épine sur l'île de Noirmoutier. Les élèves de CP et CE1 ont découvert les marais salants, le port de L'Herbaudière avec ses bateaux de pêches et de plaisance, un parc ostréicole et le fameux passage du Gois. Cette semaine a également permis aux enfants de partager collectivement des moments différents et enrichissants.





Broc'Ecole toujours présente !

L'association Broc'Ecole organise une brocante par an à Maves au profit des coopératives scolaires du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

L'argent récolté (provenant des emplacements loués par les exposants et des recettes de la buvette) est entièrement reversé aux trois écoles afin que celles-ci puissent mener à bien leurs projets. Ainsi ce sont 200€/classe qui ont été donnés lors de l'édition de mai 2019.

TOUS LES ENFANTS de Maves, La Chapelle, Mulsans et Villexanton bénéficient donc des retombées de cette journée au cours de laquelle œuvre une poignée de fidèles (parents, anciens parents, enseignants, amis de l'école...).

Les nouveaux venus sont accueillis avec joie et trouvent rapidement leur place car il y a toujours à faire. Ils sont attendus nombreux pour la prochaine édition.

Veuillez noter dans vos agendas que :

La 28^{ème} brocante aura lieu le dimanche 3 mai 2020 à Maves

Le stand de la buvette de l'association est louable pour vos réunions de famille.

Sa structure est modulable en 3 m, 6 m ou 9 m.

N'hésitez pas à le réserver au prix de 20€ pour le week-end.

☎ 06-28-05-63-02



Vous pouvez aussi nous suivre sur notre page Facebook ( Broc'écoles De Maves)

ou nous écrire à l'adresse : brocantemaves@hotmail.fr

Belles fêtes de fin d'année à tous !

Broc'Ecole



A coté de chez nous



Fitness & co Mavoise

Nous avons commencé la nouvelle saison en septembre, avec une trentaine d'adhérentes de 20 à 65 ans qui entretiennent leur forme en musique, autour de notre animatrice Chantal. Bienvenue aux nouvelles inscrites !

Il est encore temps de venir tester un ou deux cours à la salle polyvalente de Maves chaque mercredi de 19h à 20h (sauf congés scolaires). Si l'essai est positif, nous serons ravis de vous compter dans notre effectif...

La cotisation est de 60€ pour l'année ; une remise sera appliquée si vous nous rejoignez à partir de janvier. (prévoir un certificat médical d'aptitude à la pratique du fitness)

Pour tout renseignement :

Angélique CHARRON 06 83 50 92 83 (présidente)

Danielle HUARD 06 20 69 22 87 (trésorière)



Voici une illustration de notre activité vue par une de nos participantes :

tel le moulin de Maves, nos bras nos jambes gesticulent au gré de l'impulsion de notre coach

tel les blés de Beauce, notre corps ondule au gré des exercices

tel le château, notre corps se fortifie tout au long de l'année

c'est un rendez-vous nécessaire...mais surtout agréable et convivial.

L'Echo Sportif de Mulsans

Si vous souhaitez jouer au Tennis de Table, l'Echo Sportif de Mulsans sera heureux de vous accueillir à la Salle des Sports de Mulsans.

Vous pourrez pratiquer ce sport en loisir ou en compétition.

Pour les enfants de moins de 14 ans, l'entraînement a lieu tous les mercredis de 18h30 à 19h30 (période scolaire). Pour les plus de 14 ans et adultes, l'entraînement a lieu tous les mercredis à partir de 19h30.

Les inscriptions sont possibles en cours d'année et se font sur place sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication.

Côté tarifs : la licence loisir est à 30€ et la licence compétition à 75€.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter :

Tania Péguet au 02 54 87 35 27 ou Christel Sacré par mail christel.sacre@orange.fr.

L'ensemble des membres et joueurs du club vous souhaite leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année 2020.

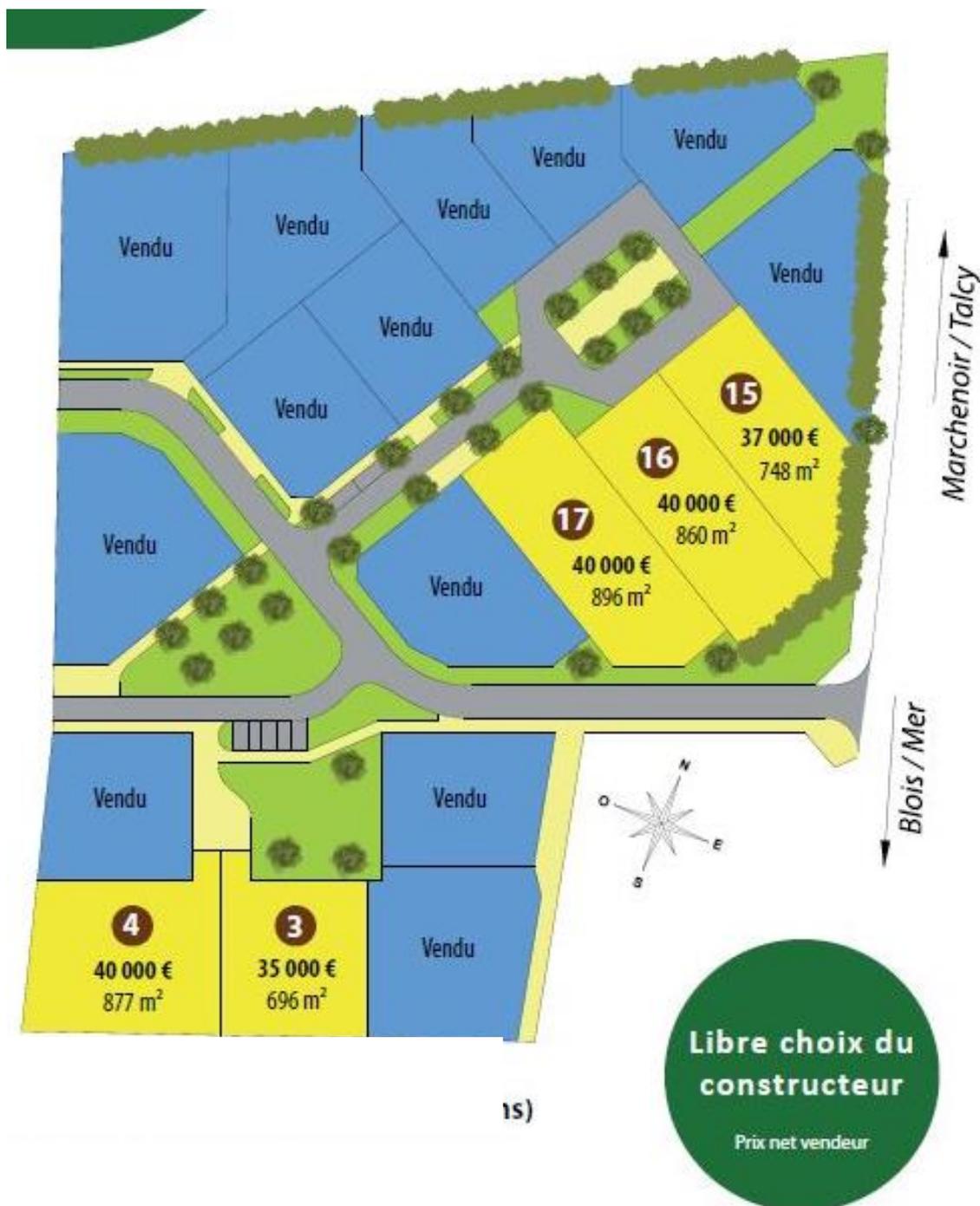


LOTISSEMENT DU CLOS

Des terrains restent disponibles au lotissement du Clos (à proximité de l'accueil périscolaire).

Ces terrains sont tous viabilisés et libres du choix de constructeurs, tout en devant respecter le règlement interne du lotissement.

Si vous êtes intéressés, contacter la mairie.





Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) est un lieu d'échanges, d'information et d'orientation pour les parents employeurs et les assistantes maternelles.

Ce service est itinérant pour être au plus près de notre jeune public, professionnelles, parents !

Le Ram propose des matinées d'éveil sur l'ensemble de la communauté de communes, en se déplaçant au sein des communes suivant un planning annuel, de 9h30 à 11h30 pour les enfants de 0 à 3 ans confiés à une assistante maternelle et les parents en congé parental qui le désirent. Cette année nous sommes présents le mercredi à la salle des fêtes de Villexanton (excepté pendant les vacances scolaires).

Ces temps d'animations permettent aux adultes de se retrouver et d'échanger sur leurs pratiques professionnelles, sur les questions qu'ils se posent, tout en proposant des ateliers aux enfants (activités manuelles ou musicales, cuisine, manipulation, motricité, lecture et chansons...).

Le relais organise aussi trois grandes manifestations dans l'année : le carnaval au mois de Mars, la fête du RAM en juillet et le spectacle de Noël. Les assistantes maternelles, les enfants ainsi que leurs parents y participent avec plaisir !

Pour tous renseignements, le bureau du RAM est ouvert le lundi et le jeudi de 14h à 18h, le mardi de 14h à 16h45 et le mercredi de 14h à 16h30. Lors des vacances scolaires vous pouvez joindre l'animatrice le lundi de 14h à 18h, les mercredis et jeudi de 9h à 17h, les mardis et vendredis de 10h à 18h.

Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Animatrices : Mélanie WAGNER et Karine TARIN

26 rue du Sergent Bernard - 41500 MER

Tél : 0254333844

Mail : ram@beaucevalde Loire.fr





Service

MSAP itinérante Beauce Val de Loire

La Maison de services au public passe dans votre commune une fois par mois

De 9.30h à 12.30h, le mardi de la seconde semaine du mois

La Maison de services au public itinérante Beauce Val de Loire est en fonctionnement depuis juin 2018 sur le territoire de la Communauté de communes. En un peu plus d'un an de service, la MSAP comptabilise près de 2326 rendez-vous pour 3225 démarches réalisées.

Les démarches réalisées à la MSAP :

- Création et consultation de vos espaces personnels (CPAM, MSA, CARSAT, DGFIP...).
- Accompagnement à l'utilisation des services en ligne.
- Aide à la constitution de dossiers divers.
- Si nécessaire, mise en relation avec les opérateurs partenaires.
- Accompagnement à l'utilisation du numérique (formation de 1^{er} niveau)



Possibilité d'effectuer les pré-demandes en ligne pour :

- Les Passeports
- Les cartes d'identité
- Les permis de conduire
- Les cartes grises

Nos partenaires : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), la CARSAT pour les régimes de retraite, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), le Pôle Emploi et la Mission locale.

CONTACT

Caroline SODOYER - Julie SANTERRE

06.77.16.46.94

msap@beaucevalde Loire.fr

N'hésitez pas à demander plus d'informations auprès de votre mairie, le planning prévisionnel pour l'année 2020 est :

- 14 janvier - 11 février - 10 mars
- 14 avril - 12 mai - 9 juin
- Juillet : Pas de passage (férié) - 13 août - 10 septembre
- 8 octobre - 12 novembre - 10 décembre



Depuis le 1^{er} juillet 2018 la compétence scolaire est exercée par la Communauté de Communes Beauce Val de Loire sur l'ensemble de son territoire.

Après une première phase de diagnostic, étape indispensable pour comprendre et analyser les différents fonctionnements, nous avons imaginé collectivement une organisation nous permettant d'opérer ce changement dans la continuité du travail entrepris depuis de longues années par les communes et les SIVOS. Cette première étape franchie, plusieurs chantiers ont ou vont être mis en œuvre afin d'améliorer la qualité de nos infrastructures, mais également de proposer des projets structurants pour les écoles de notre territoire.

UNE NOUVELLE ECOLE COMMUNAUTAIRE A JOSNES

La construction de la nouvelle école de JOSNES répond à de nombreux objectifs.

Le premier est incontestablement le regroupement des deux écoles existantes sur un seul site. Cela permet d'améliorer la sécurité des abords, de mutualiser les moyens en matière de politique éducative et de compléter, sur ce secteur, l'attractivité du territoire.

Cette opération vise à adapter les équipements au fonctionnement des écoles d'aujourd'hui. Elle permettra de mutualiser au maximum les espaces et les usages permettant des économies d'échelle (écoles, centre de loisirs, restauration, garderie).

LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE COMPRENDRA :

- 2 salles de classe maternelle (avec locaux complémentaires : un dortoir, un bloc sanitaire, une tisanerie, un local rangement, des vestiaires).

- 2 salles de classe élémentaire (avec locaux complémentaires : un bloc sanitaire, un local rangement, des vestiaires).

Les deux écoles du groupe scolaire partageront les locaux d'un pôle administration (un bureau de direction, une salle enseignants, des vestiaires-sanitaires adultes)

Dans le prolongement des locaux scolaires se trouveront les locaux communs au centre de loisirs et à la garderie périscolaire (deux salles d'activités).

Une petite salle permettant de pratiquer des activités physiques et culturelles (salle de motricité polyvalente) complètera cet ensemble. Elle sera utilisée par les élèves de l'école maternelle, de l'école élémentaire mais aussi par les enfants du centre de loisirs et par ceux de la garderie périscolaire.

- un restaurant scolaire, avec office de réchauffage, d'une capacité d'accueil d'environ 70 maternelles et environ 70 élémentaires.

LE PHASAGE DES TRAVAUX

PHASE 1: TRAVAUX DES ACCÈS ET DE LA PLATEFORME DE CONSTRUCTION

-> Réalisé au 1^{er} trimestre 2018

PHASE 2: TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE

-> Mai 2019 - Juillet 2020

PHASE 3: TRAVAUX DE FINITION DES VOIRIES ET DES ESPACES EXTÉRIEURS

-> 1^{er} semestre 2020 (hors plantations)

-> Automne 2020 avec les plantations

MISE EN EXPLOITATION DU GROUPE SCOLAIRE: SEPTEMBRE 2020





LE CROSS DES ECOLES

Le cross des écoles organisé le mardi 15 octobre 2019 a réuni un millier d'élèves de 45 classes issues de 12 écoles situées sur le territoire de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire (Avaray, Josnes, la Chapelle Saint Martin, Lorges, Marchenoir, Maves, Mer, Muides, Oucques, Saint Leonard en Beauce, Talcy, Vievy-le-Rayé)

L'organisation était assurée par le service scolaire et jeunesse de la CCBVL conjointement avec le service des sports de la commune de Mer.

Ce premier cross intercommunal fut placé sous le signe de la solidarité.

En effet, chaque élève a fait don d'un livre au Secours Populaire représenté par Mme Rose Aupy.

En guise de récompense, les élèves ont reçu un gobelet réutilisable ainsi qu'un goûter de la part des élus communautaires.



CA VIENT DE CHEZ NOUS

L'approvisionnement des cantines en circuits courts

Une fois par mois, en fonction de la saisonnalité, un produit va être cuisiné dans les cantines de la CCBVL. Ces produits proviendront des producteurs locaux. Les adresses de ces producteurs, accompagnées de la recette du mois élaborée par l'un de nos cuisiniers et d'une astuce anti gaspillage, figureront sur un flyer remis aux enfants.

PROJET VISITE DU CHATEAU DE TALCY POUR LES ECOLES

L'objectif est de permettre à tous les enfants de la Communauté de Communes de visiter cet édifice au moins une fois pendant sa scolarité primaire.

Un partenariat est en cours d'élaboration avec les administrateurs du château de TALCY, afin de pérenniser ce projet dans le temps.

Pour cette année scolaire 2019/2020, 22 classes issues des écoles de la Communauté de communes vont ainsi pouvoir visiter ce château entre le 02 et le 12 juin 2020.



Le Pays des Châteaux, une instance dédiée à l'accompagnement du développement territorial

Conduite du bilan mi-parcours du programme LEADER

Après 3 ans de programmation, l'heure est à un 1^{er} bilan pour le programme LEADER. Ce dispositif européen, porté par le Pays des Châteaux, finance des **projets innovants en milieu rural et périurbain**.

Près de 35 projets portés par des collectivités, des associations ou des entreprises ont été soutenus, avec plus de **800 000€ d'aides**.

Parmi les projets financés : une carte interactive recensant les producteurs en vente directe, la mise en place d'un conservatoire de l'abeille noire de Sologne à Chambord, ou encore la création d'une ressourcerie sur Blois.

Soutien au développement des énergies renouvelables

Le Pays contribue au **développement des énergies renouvelables**, notamment à travers l'animation du *Contrat d'Objectif Territorial des Energies Renouvelables Thermiques*.

Ce dispositif, avec le concours financier de l'ADEME et de la Région Centre - Val de Loire, permet de soutenir des projets d'installation de production de chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique) portés par les entreprises, les associations ou les collectivités.



Formalisation d'une stratégie touristique

L'année 2019 a été marquée par la formalisation d'une **stratégie touristique** co-construite avec de nombreux acteurs de ce domaine.

Elle a pour but de mettre en cohérence l'ensemble des actions touristiques menées sur le territoire et d'offrir une vision globale à l'échelle du Pays. Sur la base des constats et besoins recensés lors de séances de travail collectives, cette stratégie permet également d'identifier de nouveaux projets à mettre en œuvre à l'avenir.

Depuis octobre 2019, l'Office de Tourisme Blois - Chambord - Val de Loire a emménagé dans de **nouveaux locaux** achetés par le Pays des Châteaux. Situés au pied du château de Blois, ils permettent d'accueillir les touristes dans un espace plus spacieux et d'offrir des nouveaux services adaptés aux demandes des touristes.



Mise en valeur de commerces vacants

A l'image de l'opération menée à Blois, le Pays des Châteaux souhaite **valoriser des commerces vacants** installés sur quelques communes de son territoire en y apposant sur la vitrine une **vitrophanie à l'image du patrimoine culturel du territoire**.

Cette expérimentation a plusieurs objectifs : mettre en avant les opportunités d'implantation de nouvelles activités commerciales, véhiculer une image plus positive du commerce fermé, faire la promotion de la destination Blois-Chambord...

Coopération

A l'échelle du bassin de vie de Blois, le Pays des Châteaux est un espace **d'échanges d'expériences** et de **diffusion de bonnes pratiques** entre ses 3 intercommunalités membres : la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys, la Communauté de communes du Grand Chambord et la Communauté de communes Beauce Val de Loire.

Financement de nouveaux projets par le Contrat Régional de Solidarité Territoriale

En 2019, **une trentaine de projets du territoire** ont bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du contrat régional, comme par exemple :

- Réaménagement du parc de la passerelle à Mer,
- Rénovation thermique de plus de 220 logements locatifs sociaux,
- Mise en place d'une gestion des espaces verts plus respectueuse de l'environnement à l'échelle de la Communauté de communes du Grand Chambord,
- Aménagement de la terrasse dite du Foix du Château Royal de Blois.

Création du Conseil Local de l'Alimentation

Dans le cadre de ses réflexions sur la **relocalisation de l'alimentation**, le Pays a récemment lancé la création d'un Conseil Local de l'Alimentation. Il est constitué de plus de 150 personnes appartenant aux domaines de la production, transformation, consommation, distribution, restauration...

Ce Conseil aura notamment pour mission de coordonner l'ensemble des actions du **Projet Alimentaire** du Pays des Châteaux.



Plus d'informations

www.paysdeschateaux.fr

Facebook : Syndicat Mixte du Pays des Châteaux

02 54 46 09 30 // contact@paysdeschateaux.fr // 1 rue Honoré de Balzac - 41 000 BLOIS



MARPA Résidence La Guinguette

Association de promotion MARPA

2, rue de la Guinguette 41290 Oucques - tel 02 54 23 29 30 - Email : marpadeoucques@gmail.com

PENSEZ A DEMAIN... REJOIGNEZ L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE DE LA MARPA"

Témoignage d'une résidente de la MARPA



J'ai 94 ans... dont huit années à la MARPA. Fille de la ville je me suis ainsi rapprochée de ma fille. Venez visiter la MARPA afin de voir combien elle est agréablement conçue. En y amenant nos meubles cela donne un gout de « chez-soi » très appréciable. La salle à manger lumineuse donne sur un lieu engazonné et arboré. A l'écart, une table ronde permet de recevoir parents et amis. Une grande télévision... possibilité de passer des films... de la musique. A la salle de détente, des jeux attendent les résidents. Dans MARPA, il y a accueil... le mot est juste... prévenant... jovial aussi bien par la responsable que le personnel.

Celui-ci, polyvalent, toujours prêt à intervenir, dans la discrétion sans s'imposer ! Le summum : la cuisine ! Une réussite (préoccupations des goûts, de la santé de tous.)

Qui mène ce monde ?... la maison ?... avec un tel souci du bien-être physique et mental de chacun... C'est Natacha COTTRELL, « notre Natacha »...

Les animations sont nombreuses... musique... conférences... expositions... et même le karaoké ! Sorties cinéma et spectacles ou sont invités à venir les anciens de Oucques.

La bienveillance de toutes est là... Le souhait de chacun faire ici une belle « Fin de Vie. » Certains se sont éteints à la MARPA...



Rappelons que rentrer à La Guinguette est un choix de vie qu'il faut prendre au bon moment, ni trop tôt ni trop tard, pour s'en faire une idée, venez la visiter et rencontrer des résidents, en prenant rendez-vous avec Natacha Cottrell, la responsable, au 02 54 23 29 30 ou 06 98 01 46 58.



L'ADMR pour tous, toute la vie, partout



Association locale ADMR de Mer

MAISON DES SERVICES
32, rue Haute d'Aulnay
41500 MER

• Vie quotidienne
Tél. 02 54 81 42 00
E-mail : ms-mer@fede41.admr.org

• Association Mer – Livraison de repas
Tél. 02 54 81 42 00
E-mail : ms-mer2@fede41.admr.org

L'ADMR recrute en permanence des aides à domicile et des aides soignants.

Envoi des candidatures à :
lepostule@fede41.admr.org

DES BÉNÉVOLES AU CŒUR DE LA VIE LOCALE

L'originalité de l'ADMR repose sur un mode de coopération entre le client, le bénévole et le salarié.

En complément des équipes salariées, le bénévole effectue des visites de courtoisie, développe le lien social, rompt l'isolement des personnes âgées, handicapées et participe à la gestion de l'association locale ADMR.

Ancrés dans la vie locale, les bénévoles savent détecter les problèmes de société ou les besoins pouvant émerger autour d'eux : c'est l'intelligence sociale.

L'ADMR est une association à but non lucratif de services à la personne et proche de ses clients. Elle améliore la qualité de vie de tous, grâce à sa gamme complète de services.*

ENFANCE ET PARENTALITÉ

Des solutions de garde d'enfants à domicile, un soutien aux familles pour faire face aux aléas de la vie et une action socio-éducative (TISF)

Accompagnement à domicile pour personnes en situation de handicap

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

Des services spécialisés pour les personnes âgées, en situation de handicap ou au retour d'une hospitalisation : aide à la toilette, courses, soins, transport accompagné...
Equipe Mobile Alzheimer (EMA)

L'ADMR recherche des bénévoles pour rejoindre l'équipe locale. N'hésitez pas à nous contacter au 02 54 81 42 00 !

Entretien du logement, entretien du linge, petits travaux de bricolage et de jardinage

ENTRETIEN DE LA MAISON





NOS ARTISANS-COMMERCANTS

| | | |
|---|---|---|
| BOULANGERIE-RELAIS POSTE DEPOT NOUVELLE REPUBLIQUE |  | FAUCHEUX Jacques 02 54 87 30 04 |
| CUEILLETTE DE FRAISES ET LEGUMES DE SAISON Uniquement de fin mai à fin juin |  | LEMAIRE Claude 02 54 87 31 44 |
| VENTE DE POMMES DE TERRE (Charlotte et Bintje) |  | LEMAIRE Bruno 02 54 87 30 34 |
| PRODUCTION D'HUILES BIOLOGIQUES (Colza, Tournesol, Chanvre, Cameline) ET GRAINES GOURMANDES (quinoa, lin, chanvre décortiqué) |  | PESCHARD David 06 63 82 07 83 www.fermedes4vents41.fr |
| CHARCUTIER - TRAITEUR |  | BUSSON Denis 02 54 46 13 06 |
| TRAITEUR |  | JULIETTE traiteur 06.95.52.61.28 juliette.noe@me.com |
| INFIRMIERE LIBERALE |  | GERRIER Michelle 06 83 32 70 98 |
| INFIRMIERE LIBERALE |  | LETOURNEUR Emeline 06 68 31 16 63 |
| PSYCHO-BIO-ACUPRESSURE (PBA) REEQUILIBRAGE ENERGETIQUE ELIMINATION DES BLOCAGES EMOTIONNELS |  | COELHO Virginie 07 62 83 15 10 www.psycho-bio-acupressure.com virginie.coelho@icloud.com |
| ESTHETICIENNE A DOMICILE |  | FROMAGER Nolwenn 06 70 09 37 79 |
| COSMÉTIQUES A DOMICILE |  | DESEUVRE Karine 06 59 62 01 36 kdeseuvre@free.fr |
| HEBERGEMENTS 1 gîte de France 3 épis : 7 personnes à Morvilliers 1 gîte de France 3 épis : 6 personnes à Morvilliers |  | OUGAZEAU Hubert et Christiane 02 54 81 11 00 / 06 84 73 89 92 christianeougazeau@orange.fr |
| HEBERGEMENT Chambre d'accueil paysan |  | BOURGOIN Michel et Yvette 02 54 87 32 17 / 06 72 63 95 77 |
| HEBERGEMENT Le Gîte d'Alice |  | LEMAIRE Guillaume et Laetitia 02.54.87.35.32 |
| PLAQUISTE ENDUISEUR |  | FROMAGER Jean-Jacques & fils 02 54 87 33 83 |
| PLATRIER PLAQUISTE |  | KRASZEWSKI Père et fils 02 54 87 37 79 |
| PEINTURES, PAPIERS PEINTS, REVETEMENTS DE SOLS, ISOLATION INTERIEURE ET EXTERIEURE RGE QUALIBAT |  | IRIS COLOR 06 70 73 99 86 |
| POSEUR INSTALLATEUR DE MENUISERIES BOIS/PVC/ALU |  | JEAN Matthieu 06 61 79 36 17 |
| TAXI |  | TEVENART Dominique 06 07 08 97 10 |
| VITRAUX |  | MAGNE Michel 02 54 87 32 82 |
| DJ ANIMATEUR |  | Fabrice.Music 06.67.12.01.06 |
| SERVICE 360 GRAVURE ET DECOUPE AU LASER ET IMPRESSION 3D |  | STEFANIAK Aurore 06 66 80 47 77 aurore@services-360.fr / www.services-360.fr |

Liste non exhaustive, uniquement les commerçants et artisans le souhaitant apparaissent dans le bulletin.
Si vous souhaitez apparaître, merci de contacter la Mairie.

BONNE ANNEE
2020

5050

BONNE ANNEE